



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2017-044

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2017

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Nièvre

58-2017-06-19-004 - Arrêté modifiant l'arrêté n°58-2016-07-05-030 du 5 juillet 2016
relatif à la composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de la Nièvre

58-2017-06-19-004

Arrêté modifiant l'arrêté n°58-2016-07-05-030 du 5 juillet
2016 relatif à la composition de la commission locale
d'amélioration de l'habitat



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction départementale des territoires
de la Nièvre
Service de l'aménagement du territoire et de l'habitat

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°58-2016-07-05-030 du 5 juillet 2016

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.321-10 ;

VU l'arrêté n°58-2016-07-05-030 du 5 juillet 2016 portant composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat, modifié par l'arrêté n°58-2016-09-08-002 du 8 septembre 2016 ;

VU la proposition de la Fédération des Oeuvres Laïques de la Nièvre du 24 mai 2017 ;

VU le courrier de l'organisme Action Logement Services du 2 juin 2017 ;

SUR proposition du délégué de l'agence nationale de l'habitat dans le département ;

ARRÊTE

Article 1er

L'article 1^{er} - paragraphe B de l'arrêté n°58-2016-07-05-030 du 5 juillet 2016 portant composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat est modifié comme suit :

4) En qualité de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social :

Membres titulaires :

Monsieur Patrick FREBAULT

(Union départementale des associations familiales de la Nièvre)

Madame Fabienne DUCHALET

(Fédération des Oeuvres Laïques de la Nièvre)

Membres suppléants :

Madame Martine WESOLEK

(Union départementale des associations familiales de la Nièvre)

Monsieur Philippe TARANOWSKI

(Fédération des Oeuvres Laïques de la Nièvre)

5) En qualité de représentant des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale du logement :

Membre titulaire :

Madame Marie-Jeanne KOVAC

(Action Logement Services)

Membre suppléant :

Madame Pascale GIRARD

(Action Logement Services)



Accueil général du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 15 à 16 heures

Accueil titres de circulation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures

ADRESSE POSTALE : 40, rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX – TÉLÉPHONE 03.86.60.70.80 – <http://www.nievre.gouv.fr>

Article 2 :

Le secrétaire général de la Préfecture et le délégué de l'Agence dans le département sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **19 JUIN 2017**
Le Préfet

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Stéphane COSTAGLIOLI



Accueil général du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 15 à 16 heures
Accueil titres de circulation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures
ADRESSE POSTALE : 40, rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX – TÉLÉPHONE 03.86.60.70.80 – <http://www.nievre.gouv.fr>